

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 24 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 10 janvier 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER	*	
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL		*	MR JOVIADO	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MME MARTY	*	
MR DU PLAA		*	MME MATHIEU		*
MR ETIENNE	*		MR PELAGATTI	*	
MR FALIP		*	MR SENEGAS		*
MR FONTES	*		MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MR PAILHES		*	MR BARSSE	*	
MR TROPEANO	*		MR BOLTZ	*	
MME PETARD	*		MR COUDERC	*	
MR VEZINHET		*	MR COSTA		
MR BARO		*	MR GELY	*	
MME PALAYSI	*		MR FORTE	*	
MR CAMBON	*		MR LACAS	*	
MR COMBES	*		MR ROUDIER	*	
MR Bosc	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2013.

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu du comité syndical du 19 décembre 2013.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le compte rendu.

DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2014

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2014. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **973 789,44 €**, répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
959 277,00	959 277,00	14 253,44	14 253,44

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 19 décembre 2013.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014.

DELIBERATION N°3 : APPUI AUX COMMUNES DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CERTIFICATION CERTIPHYTO DES AGENTS COMMUNAUX. VALIDATION DE LA CONVENTION SMVOL- COMMUNE

Les agents communaux chargés de l'achat et de l'application des produits phytopharmaceutiques doivent obligatoirement disposer, à compter du 1^{er} octobre 2014, du « Certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques ».

Sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron, 250 agents sont potentiellement concernés par cette certification. Le coût individuel de la certification est fixé à 220 € par le CNFPT.

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'implique fortement dans la démarche de réduction, par les collectivités, de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il lui a semblé nécessaire de porter, avec le CNFPT, une opération globale de formation des agents du territoire.

Le SMVOL a ainsi proposé au CNFPT d'assurer la coordination de ces formations, dans le cadre d'une opération globale groupée. La certification, organisée sur 2 jours, pourrait être assurée par groupes de 20, répartis sur les hautes, moyennes et basses vallées de l'Orb et du Libron.

Dans ces conditions et sous réserve d'une coordination assurée par le SMVOL, le coût unitaire des formations serait réduit à 80 € par agent.

Le SMVOL proposerait aux communes d'inscrire leurs agents à cette formation, coordonnerait les groupes et les périodes de stage, le coût de cette formation, à hauteur de 80 € par agent (frais de repas et de transport non compris), restant entièrement à la charge des communes.

Vous trouverez annexé au présent rapport, la convention SMVOL, commune, qui permettrait la réalisation de cette opération.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la coordination globale et groupée des certifications individuelles pour les produits phyto pharmaceutiques ;
- D'autoriser le président à proposer à l'ensemble des communes du territoire Orb Libron cette formation ;
- D'autoriser le président à signer la convention avec les communes volontaires.
- D'autoriser le président à signer avec le CNFPT la convention cadre de formation ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Fin de séance : 15 heures 30

Béziers, le 24 Janvier 2014

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**

A blue ink signature, appearing to be 'Jean Noël BADENAS', written in a cursive style.

Jean Noël BADENAS